SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Etaient présents : MM. Dominique DHUMEAUX, Maxime BARILLEAU, Philippe BERGUES, Yoann BEREL, Jean-Claude CHAMPION, Jean-Luc LOUEDEC, Laurent NICOLLE, Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Jocelyne PAVY, Sidonie QUERVILLE

Etaient absents excusés : M. Aurélien AUBERT, Mme Fanny MAUBOUSSIN

Date de convocation : 22 octobre 2021
Date de publication : 29 octobre 2021
Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Madame Fanny MAUBOUSSIN a donné procuration à Madame Marion LE BLAY.

Secrétaire de séance : Christine BOUCHER
Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

//

Ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance. Il demande si le conseil souhaite ajouter d'autres points. Monsieur Maxime BARILLEAU et Monsieur Philippe BERGUES souhaitent faire un point sur leur commission.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter le point suivant : révision du taux communal de la taxe d'aménagement. Les élus présents donnent leur accord pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance.

//

Décisions municipales dans le cadre des délégations du maire (21.73)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu la délibération n°20.25 en date du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,
Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Renoncement au droit de préemption sur la parcelle cadastrée section C n°443p de surface totale de 1 159 m², sises à Fercé-sur-Sarthe, rue de la Corbinière (Clos Pourri) appartenant à Monsieur Jean-Pierre Trouillard, Mesdames Annick Trouillard, Nadine Trouillard et Martine Trouillard.

//

Réhabilitation énergétique de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire – demande de subventions (21.74)

Le Maire présente au conseil municipal les esquisses réalisées par LEDRU ARCHITECTURE, sur les bases de l'étude menée par le CAUE en 2016. Les préconisations énergétiques du bureau d'études M3E Expertises sont également indiquées aux élus présents.
Enfin, Monsieur Dhumeaux précise les estimations financières en termes de travaux et d'économies d'énergie.

Par ailleurs, l'autorisation du conseil municipal est sollicitée afin que les demandes de subventions puissent être réalisées.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Europe, de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Sarthe, du Pays Vallée de la Sarthe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de tout autre établissement public susceptible de pouvoir accompagner financièrement la commune dans son projet de réhabilitation énergétique de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) pour ce projet.

//

Lotissement Les Grands Jardins II – révision du prix de vente au m² (21.75)

Vu la hausse des prix,
Vu la forte activité des entreprises,
Considérant que les montants des travaux estimés par le Cabinet Loiseau sont en augmentation,
Considérant que le projet du Lotissement Les Grands Jardins II a un impact financier important sur les finances communales,
Considérant la délibération n°21.30 du 24 mars 2021 fixant le prix de vente au m² à 40 euros TTC le m²,
Il est proposé de revoir le prix de vente au m² des parcelles du lotissement Les Grands Jardins II.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix de vente au m² des parcelles du lotissement Les Grands Jardins II à 50 euros TTC le m²

//

Béguinage : point sur l'avancement du projet

Monsieur le Maire rend compte aux élus présents de l'avancement du projet de béguinage sur la commune. Le projet semble intéresser de possibles partenaires financiers comme les bailleurs sociaux. L'étude se poursuit, la seconde réunion du groupe de travail est fixée au mardi 9 novembre après-midi.

//

Recrutement pour accroissement temporaire d'activité – adjoint administratif territorial (21.76)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1 ;
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;
Considérant le besoin de recruter un agent pour effectuer des tâches administratives.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois, allant du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022.
- Cet agent assurera des fonctions de secrétaire polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25 heures.

//

Clôture de la régie « COVID-19 – vente de masques » (21.77)

Vu la délibération n°20.22 en date du 28 avril 2020, créant une régie de recettes pour la commune de Fercé-sur-Sarthe,

Sur proposition de la trésorerie, le Maire propose à l'assemblée de supprimer la régie de recettes « COVID-19 - vente de masques ».

Il est rappelé que cette régie n'a pas fonctionné depuis plusieurs mois en raison de la disponibilité de masques.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de clôturer et supprimer la régie de recettes « COVID -19 – vente de masques ».

//

Convention d'organisation provisoire de la gestion du service d'autopartage Mouv'nGo (21.78)

Monsieur le Maire rappelle la situation.
Suite au transfert à la communauté de communes du Val de Sarthe de la compétence mobilité, il a été convenu concernant le service Mouv'nGo de procéder à une neutralisation financière.
Une convention d'organisation provisoire de la gestion du service d'autopartage Mouv'nGo est proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** la convention
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention

//

Modifications des statuts de la communauté de communes du Val de Sarthe : compétence facultative – enseignement de la danse / composition du bureau (21.79)

Monsieur Philippe BERGUES, présente le dossier. La compétence facultative « enseignement de la danse » est transmise à la communauté de communes du Val de Sarthe. Auparavant, la commune de La Suze-sur-Sarthe gérait cette compétence. Par ailleurs, un conseiller délégué en charge de la piscine va être nommé au sein du bureau de la communauté de communes afin de suivre le dossier piscine. Le conseil communautaire, en date du 23 septembre 2021 à délibéré en faveur de la modification de ses statuts, à savoir :

- **Article 2 : Compétences**
  - **Compétences facultatives**
  - ✓ 14. Actions Culturelles, Sportives et de l'Enseignement Préélémentaire et Elémentaire, ajout de (en gras dans le texte) :
    14.2. L'enseignement de la musique **et de la danse**
    - Gérer toutes les écoles de musique **et de danse.**
    - Etablir un partenariat financier avec les associations pratiquant des activités musicales en accord avec le projet pédagogique de l'école communautaire de musique.
    - Construire et entretenir les bâtiments spécifiques à l'enseignement musical **et à la danse.**
    - Mener une politique de développement de l'enseignement musical **et de la danse** sur le temps scolaire en accord avec les projets d'écoles préélémentaires et élémentaires.
- **Article 7 :** Le Bureau est composé du Président, des Vice-présidents et d'un membre.

Après avoir écouté l'exposé de Philippe BERGUES et pris connaissance des délibérations mentionnées ci-dessus, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour le transfert
- **Accepte** la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la modification de l'article 7 relatif à la composition du bureau communautaire ;
- **Décide** de joindre, pour référence, à cette délibération une copie des délibérations de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

//

Révision du taux communal de la taxe d'aménagement (21.80)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;
Vu la délibération n°18.92 du 28 novembre 2018 passant le taux communal de la taxe d'aménagement de 2 % à 3 % en vue du reversement d'une partie des recettes à la communauté de communes du Val de Sarthe ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le taux communal de la taxe d'aménagement à 2 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- **Conserve** l'exonération dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable ;
- **Conserve** l'exonération pour logements sociaux.

//

Affaires diverses

- Les vœux de la municipalité se dérouleront le vendredi 7 janvier 2022 à partir de 19 heures à la Maison du Temps Libre.
- Les vœux communautaires se dérouleront à Fercé-sur-Sarthe le jeudi 20 janvier 2022.
- Commémoration du 11 Novembre – informations sur la cérémonie devant le monument aux morts et le repas des aînés 2021.
- Carrières LAFARGE : une rencontre s'est déroulée entre la mairie et les carrières LAFARGE.
- Révision du PLU : une première réunion a eu lieu avec la mairie de Chemiré-le-Gaudin pour débuter la révision du PLU.
- Une invitation à la Sainte-Barbe des Pompiers de Noyen a été adressée aux élus.
- La démarche concernant Les Sentinelles de la Forêt sera communiquée à la population au printemps 2022.
- <u>Planning de la distribution des sacs ordures ménagères :</u>

Distribution des sacs ordures ménagères	
Vendredi 3 décembre (16h-18h30)	Jocelyne PAVY, Christine BOUCHER, Jean-Claude CHAMPION
Samedi 4 décembre (9h30-12h)	Marion LE BLAY, Philippe BERGUES, Fanny MAUBOUSSIN
Lundi 6 décembre (16h-19h)	Dominique DHUMEAUX, Laurent NICOLLE, Sidonie QUERVILLE

- Philippe BERGUES rend compte de la commission « lieux publics, lien social, patrimoine et culture » et informe le conseil municipal que le lancement de la souscription de fonds par le

biais de La Fondation du Patrimoine pour la restauration du clocher de l'église se fera le samedi 11 décembre à 16h.

- Repas du conseil municipal et des agents communaux : le repas annuel du conseil municipal et du personnel communal sera le samedi 15 janvier 2022.
- Prochaine commission « vie associative – vie citoyenne et numérique » : mardi 2 novembre à 19h
- Prochaine commission « voirie – bâtiment – urbanisme » : mercredi 17 novembre à 20h
- Prochain conseil municipal : mercredi 8 décembre à 20 heures.

La séance est levée à 22h05.

//

Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 21.73 à 21.80.

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
Absent excusé			
M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	
Absente excusée			